

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3301

7 novembre 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---------------|--|---------------|
| 4 T Commodities and Emerging Markets Management Company S.A. | 158440 | SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l. | 158402 |
| Adeo s.à r.l. | 158448 | Silver Asset Management Financial Services S.A. | 158403 |
| AOL Europe Luxembourg & Cie | 158448 | Sirdi Invest S.A. | 158407 |
| Ashmore Sicav | 158446 | SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KLAISCHEN | 158408 |
| Chessman S.à.r.l. | 158444 | Société Holding de Gestion et de Participation | 158406 |
| Mirko S.à r.l. | 158447 | Sofinim Lux | 158405 |
| Paul Wagner et Fils S.A. | 158403 | Somes Investments S.à r.l. | 158405 |
| Phonia SA | 158403 | SSCP Enviro Holding SCA | 158408 |
| ProLogis UK XL S.à.r.l. | 158402 | SSCP PADS Holdings S.C.A. | 158409 |
| ProLogis UK XXIX S.à.r.l. | 158402 | SSCP Rotor Holdings S.C.A. | 158409 |
| Rapides International S.A. | 158403 | SSCP Security Holding SCA | 158408 |
| RCARRE S.A. | 158402 | Startrek S.A., SPF | 158409 |
| RCARRE S.A. | 158403 | Stromberg S.A. | 158410 |
| Robim S.A. | 158404 | Sunny Fitness S.A. | 158410 |
| Rock Holdings S.à r.l. | 158411 | SUSHI & MORE ... Corporation sarl | 158410 |
| Rocval S.A. | 158404 | Tarpet Holding S.A. | 158410 |
| Rollins Capital S.A. | 158404 | Taxis & Ambulances Pascoal S.à.r.l. | 158409 |
| Roose S.à r.l. | 158414 | Tesseal Investments S.A. SPF | 158422 |
| Sankaty Star S.à r.l. | 158405 | Tlux Participations S.A. | 158407 |
| SANNE GROUP (Luxembourg) S.A. | 158406 | Transarc S.A. | 158419 |
| SB Securities S.A. | 158406 | Transarc S.A. | 158419 |
| SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A. | 158405 | Vintage Towers (Luxembourg) Holding S.A. | 158438 |
| SEIF II Corporate Investments Lux S.à r.l. | 158402 | Z Invest | 158404 |
| Selim S.A. | 158407 | | |
| Séminaire Investissement S.A. | 158407 | | |

ProLogis UK XL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157554/9.

(140178584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis UK XXIX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157555/9.

(140178628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SEIF II Corporate Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 22.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.909.

Les comptes annuels pour la période du 18 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157626/11.

(140178355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

RCARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, rue Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 81.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157597/10.

(140178491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.834.

Auszug aus dem Bestätigungsschreiben der Geschäftsführung vom 8. Oktober 2014

Aufgrund eines Beschlusses der außerordentlichen Generalversammlung vom 31.01.2013 hat sich zusammen mit dem Bestätigungsschreiben der Geschäftsführung vom 8.10.2014 folgende Änderung ergeben:

- Die teilhabende Gesellschaft Galeria Kaufhof Holding S.à r.l., wurde in die SIGNA Prime Luxembourg Holding S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 165.801 umfirmiert.

Référence de publication: 2014157632/15.

(140178352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157565/9.

(140178431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Phonia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 173.109.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2014157569/9.

(140178385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Rapides International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157595/9.

(140178872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

RCARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 81.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157598/10.

(140178492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Silver Asset Management Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.133.

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique prises en date du 26 septembre 2014, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Martin Hubert en qualité de commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la nomination de Ogier Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Michel Thill

Administrateur unique

Référence de publication: 2014157610/17.

(140178093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Robim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 4.110.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157600/9.

(140178842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Rocval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157601/9.

(140178778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Rollins Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 137.967.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 octobre 2014 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2020:

Administrateurs:

- Madame Orietta RIMI, employée privée, demeurant professionnellement au 26-28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg; administrateur et Président;
- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement au 26-28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg;
- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 3, Rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg.

Commissaire:

- SER.COM S.à.r.l., avec siège social au 19, Boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014157602/20.

(140178862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Z Invest, Société Civile.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg E 219.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé Patrick GENTIL et du gérant unique Patrick GENTIL avec effet au 12 septembre 2014:

Balakirevskii pereulok, dom 1A Appt. 4
105082 Moscou
Russie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014157712/16.

(140178575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Somes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Somes Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014157614/11.

(140178818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Sankaty Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 189.598.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 30 septembre 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 30 septembre 2014, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 6.250 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société Sankaty Amazona LLC, une limited liability company constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5610259;

- 6.250 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société SOF-10 Starlight 1 EUR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 188.506.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014157607/20.

(140178867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157624/10.

(140178500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Sofinim Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 27.014.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2014

Les démissions de Monsieur Carlo Schlessler et Madame Françoise Dumont en tant qu'Administrateur de catégorie B sont actées. Il n'est pas pourvu à leur remplacement.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour SOFINIM LUX

Référence de publication: 2014157645/13.

(140178853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Société Holding de Gestion et de Participation, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014157640/10.

(140178875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.069.

Extrait du dépôt rectificatif référence: L090060088 (déposé le 27 avril 2009)

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 31 mars 2009 que:

- M Peter Dickinson, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, et Mme Geneviève Blauen-Arendt, née le 28 Septembre 1962 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, sont réélus administrateurs délégués pour une durée de six ans avec effet au 31 mars 2009, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2015.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M Peter Dickinson est modifiée avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SANNE GROUP (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2014157620/22.

(140178091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SB Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 2.031.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 171.037.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de gérance du 6 octobre 2014:

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- Mons. Eric-Jan van de Laar, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Heike Kubica, avec effet au 7 octobre 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Eric-Jan van de Laar prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014157621/22.

(140178443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Séminaire Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 65.937.

Je soussigné René D'Aversi donne ma démission au poste d'Administrateur au sein de la Société Séminaire investissement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/09/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014157629/11.

(140178203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Selim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 97.889.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 02 Octobre 2014

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 02 Octobre 2014 que:

- le siège social de la société est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Rob SONNENSCHNEIN domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- La société Zimmer & Partners S.A, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B151.507 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014157628/22.

(140178717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Sirdi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 134.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157635/9.

(140178675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Tlux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.278.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TLUX PARTICIPATIONS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014157674/12.

(140178865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SSCP Enviro Holding SCA, Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 8.031.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.728.

—
Extrait des décisions des associés prises au Luxembourg le 9 septembre 2014

1. Les associés ont accepté la démission de Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munchen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 11 août 2014;

2. Les associés ont décidé de nommer James Andrew Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 11 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SSCP Enviro Holding S.C.A.

Anke Jager

Un Mandataire

Référence de publication: 2014157646/19.

(140178298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KLAISCHEN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5324 Contern, 7, Kroentgeshof.

R.C.S. Luxembourg E 1.894.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que

- Monsieur Armand DISTAVE et Madame Anne SCHMALEN, associés-gérants de la Société demeurent actuellement à L-5324 Contern, 7, Kreintgeshoff

- Madame Michèle DISTAVE, associée de la Société, demeure actuellement à L-8079 Bertrange, 89, rue de Leudelage

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 10 octobre 2014.

Pour la Société

Armand DISTAVE

Un mandataire

Référence de publication: 2014157643/17.

(140178950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SSCP Security Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.111.

—
Extrait des décisions des associés prises au Luxembourg le 9 septembre 2014

1. Les associés ont accepté la démission de Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munchen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 11 août 2014;

2. Les associés ont décidé de nommer James Andrew Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 11 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SSCP Security Holding SCA

Anke Jager

Un Mandataire

Référence de publication: 2014157649/18.

(140178453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SSCP PADS Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.652.

—
Extrait des décisions des associés prises au Luxembourg le 9 septembre 2014

1. Les associés ont accepté la démission de Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munchen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 11 août 2014;

2. Les associés ont décidé de nommer James Andrew Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 11 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SSCP PADS Holdings S.C.A.

Anke Jager

Un Mandataire

Référence de publication: 2014157647/19.

(140178424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SSCP Rotor Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.640.

—
Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mai 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014157648/11.

(140178648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Startrek S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 21.144.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STARTREK S.A., SPF

Référence de publication: 2014157650/11.

(140178852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Taxis & Ambulances Pascoal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.877.

—
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale sous seing privée en date du 01/10/2014:

- d'accepter le changement d'adresse du siège social:

- qui se trouve à partir de ce jour au L-3340 HUNCHERANGE, 69, Route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 01/10/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014157664/13.

(140178122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Stromberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.542.

Les comptes annuels au 30 NOVEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014157651/10.

(140178334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Sunny Fitness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4538 Obercorn, 12-14, rue Dalscheidt.

R.C.S. Luxembourg B 106.468.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157653/10.

(140178555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SUSHI & MORE ... Corporation sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 181.235.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 03/09/2014, signée sous seing privé par les cédants et le cessionnaire et acceptée par le gérant au nom de la société, le capital social de la société SUSHI & MORE ... Corporation S.à r.l. ayant son siège social à L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.235, est désormais réparti comme suit:

| | |
|--|--------------------|
| Monsieur Serge NORDMANN, né à Genève (Suisse) le 28/03/1968 et demeurant à CH-1222 Vézenaz, 6A, Chemin Bois-Caran | 362 parts sociales |
| Monsieur Alexis GRAFF, né à Toulouse (France) le 18/02/1972 et demeurant à F-57970 Yutz, 36, rue de la République | 63 parts sociales |
| Monsieur Alison BELNOU, né à Luxembourg le 22/06/1990 et demeurant à L-1140 Luxembourg, 28, route d'Arlon | 25 parts sociales |
| Monsieur Arnaud GARNIER, né à Suresnes (France) le 07/06/1972 et demeurant à F-54560 Fillières, 12, rue des Prés | 25 parts sociales |
| Monsieur Yann ROUSSELOT né aux Lilas (France) le 14/09/1973 et demeurant à F-78000 Versailles, 18, rue des Noailles | 25 parts sociales |
| Total cinq cents parts sociales | 500 parts sociales |

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014157654/25.

(140178836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Tarpet Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157662/9.

(140178815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Rock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 155.100.

In the year two thousand and fourteen, on the eight of August,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CapVest Equity Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, acting through its general partner CapVest Private Equity II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, itself acting through its general partner CV Equity Management II, Limited, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda; and

CapVest Special Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda acting through its general partner CapVest Group Limited, having its registered office at 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda;

(the "Shareholders"),

hereby represented by Ms Anneli Koss,

by virtue of two proxies under private seal given on August 4, 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Rock Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of three hundred five thousand three hundred fifty three euro and forty cent (EUR 305,353.40), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155100 and incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, of 20 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés, number 2103 dated 7 October 2010 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 28 September 2011 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2862 dated 23 November 2011.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the registered address of the Company from 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
2. Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Association of the Company;
3. Resignation of Mr Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, Monaco, and Mr Christiaan Van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, as Class B managers of the Company having their professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
4. Appointment of Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, as Class B manager of the Company with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
5. Appointment of Mr Daniel Richards, born on 8 October 1973, in Cardiff, United Kingdom, as Class B manager of the Company with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
6. Miscellaneous.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Second resolution

In consequence of the above resolution the shareholders resolve to amend article 3 of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

" Art. 3. Registered office.

- 3.1. The Company has its registered office in the municipality of Niederanvan, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Niederanven by decision of the board of managers.

3.3. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the law.

3.4. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

3.5. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Third resolution

The shareholders resolve to resign Mr Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, Monaco, and Mr Christiaan Van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, having their professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Managers of the Company.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, as Class B Manager of the Company.

Fifth resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Daniel Richards, born on 8 October 1973, in Cardiff, United Kingdom, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit août,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

CapVest Equity Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes, représentée par son associé commandité CapVest Private Equity II L.P., ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes, lui-même représenté par son associé commandité CV Equity Management II, Limited, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes; et

CapVest Special Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes représentée par son associé commandité CapVest Group Limited, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes;

(les «Associés»),

représentés aux fins des présentes par Madame Anneli Koss,

aux termes de deux procurations sous seing privé donnée le 4 août 2014.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes au fin d'un dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et unique associés de Rock Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois cent cinq mille trois cent cinquante-trois euros et quarante centimes (EUR 305,353.40), dont le siège social est au

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155100 et constituée suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, du 20 Août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2103 en date du 7 octobre 2010 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2862, en date du 23 novembre 2011.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement du siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;

3. Révocation de Monsieur Paul Galliver, né le 15 Juin 1980 à Monaco, Monaco, et Monsieur Christiaan Van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, Thailand, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants de classe B de la société 4. Nomination de Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant de classe B de la société;

5. Nomination de Monsieur Daniel Richards, né le 8 Octobre 1973 à Cardiff, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la société; et

6. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé du changement du siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente les Associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2. Il pourra être transféré en toute autre lieu de la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance.

3.3. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

3.4. La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

3.5. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de révoquer Monsieur Paul Galliver, né le 15 Juin 1980 à Monaco, Monaco, et Monsieur Christiaan Van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants B de la société.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel en tant que gérant B de la société.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Daniel Richards, né le 8 Octobre 1973, à Cardiff, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant B de la société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koss, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 août 2014. REM/2014/1769. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014153933/173.

(140176365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Roose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.671.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Claude BREHAT, dirigeant de société, né à Dieuze (France), 18 janvier 1965, demeurant à F-75018 Paris, 90, rue Lepic; et

2) Madame Murièle ROOS, dirigeante de société, née à Hayange (France), le 13 octobre 1964, demeurant à F-75018 Paris, 90, rue Lepic,

ici représenté par Monsieur Claude BREHAT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "ROOSE S.à r.l." (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur

sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3.4 La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

3.5 La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

3.6 La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de démembrement de la propriété des Parts sociales, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier,

6.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Les parts sociales grevées d'un démembrement ne pourront être cédées, aliénées, nanties ou hypothéquées par les nus propriétaires durant la vie des Usufruitiers sans leur acceptation, à peine de nullité des cessions, aliénation, nantissement ou hypothèque

6.3 En cas de démembrement des parts sociales, par l'effet de la subrogation réelle conventionnelle, et sauf convention contraire entre l'Usufruitier et le nu-Propriétaire:

- les apports démembrés réalisés conjointement par un usufruitier et un nu-propriétaire seront rémunérés par des parts sociales soumises aux mêmes démembrements que les biens apportés;

- les parts sociales émises à l'occasion d'une augmentation de capital par incorporation de réserves seront soumises aux mêmes démembrements que les parts sociales anciennes démembrées auxquelles est attaché le droit d'attribution;

- les sommes ou actifs attribués aux Associés à la suite d'une distribution de réserves, d'un retrait, d'une réduction de capital ou de la liquidation totale ou partielle de la Société, ou de toute autre opération de même nature, resteront soumis aux mêmes démembrements entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Si le paiement a lieu en espèces, les sommes revenant conjointement à l'usufruitier et au nu-propriétaire seront portées sur un compte bancaire unique, ouvert pour l'usufruit au nom de l'usufruitier et pour la nue-propriété au nom du nu-propriétaire. Faute d'indication à la Société, conjointement par l'usufruitier et le nu-propriétaire dans le mois de la demande qui leur sera faite par le Conseil de Gérance, des références du compte bancaire démembré à créditer, la Société pourra valablement se libérer desdites sommes entre les mains de l'Usufruitier qui en deviendra quasi usufruitier.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La titularité de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre associé dénommé "nu-propritaire". Les droits attachés à ces parts sociales seront exercés comme suit:

6.5.1 Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires,
- droit de vote de percevoir des dividendes distribués par la Société,
- droit de vote relatif aux décisions concernant l'affectation des bénéfices,
- droit de nommer et révoquer le ou les gérants.

6.5.2 Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés par chaque part sociale sont les suivants:

- droit de vote aux assemblées générales extraordinaires,
- droit de transformer la forme de la Société,
- droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvellement émises en cas d'augmentation de capital social,
- droit de vote pour toutes les décisions susceptibles d'affecter la substance de la part sociale,
- droit de changer la nationalité de la Société,
- droit au boni de liquidation.

6.5.3 Le nu-propritaire ne pourra exprimer son vote, lors de toute assemblée générale appelée à modifier le capital social, qu'avec l'accord de l'usufruitier.

6.6 Tout ce qui a trait aux droits respectifs du nu-propritaire et de l'usufruitier et qui n'est pas réglé par le présent article, sera déterminé conformément aux dispositions applicables du Code Civil luxembourgeois.

6.7 La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des parts sociales sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des associés:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-propritaire de la mention "nue-propriété".

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant

de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 Les Associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés selon les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui, chaque parts sociales donnant droit à une voix. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire

12.3 Le nu-propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées des associés. A cette fin ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les associés en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des associés résulte de leur consentement exprimé dans un acte. La qualité d'associé est reconnu tant à l'usufruitier qu'au nu-propriétaire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Le dividende prélevé sur le bénéfice distribuable d'un exercice mis en distribution par l'Assemblée générale bénéficiera exclusivement aux usufruitiers. Toute distribution de dividende effectuée en dehors de celle annuellement décidée par l'assemblée Générale d'approbation des comptes et qui ne serait pas prélevée sur le bénéfice distribuable ou le report à nouveau profitera aux nus propriétaires.

15.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le nu-propriétaire ne pourra exprimer son vote sur la dissolution ou la liquidation de la Société qu'avec l'accord de l'usufruitier.

16.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1) Monsieur Claude BREHAT, pré-qualifié, cinquante parts sociales, | 50 |
| 2) Madame Murièle ROOS, pré-qualifiée, cinquante parts sociales, | 50 |
| Total: cent parts sociales, | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent trente euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Claude BREHAT, dirigeant de société, né à Dieuze (France), 18 janvier 1965, demeurant à F-75018 Paris, 90, rue Lepic; et
 - Madame Murièle ROOS, dirigeante de société, née à Hayange (France), le 13 octobre 1964, demeurant à F-75018 Paris, 90, rue Lepic,
3. Conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BREHAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45273. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153945/277.

(140175976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

**Transarc S.A., Société Anonyme,
(anc. Transarc S.A.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.651.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "TRANSARC S.A.", a société anonyme, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 77.651. The company has been incorporated on August 19th, 2000, pursuant to a deed before Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the Memorial C number 117 dated February 15th, 2001, and its by-laws have been modified on February 3rd, 2012, pursuant to a deed before Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C number 1426 dated June 8th, 2012.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred forty-five thousand one hundred thirty-five (145.135) shares having a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the object of the company and to amend article 3 of the bylaws in order to reflect the resolution to be taken.

2. to convert the corporate capital and bookkeeping currency from ISK into Euros at the average rate 158,15 ISK = 1 EUR.

3. to cancel of the current shares and issue of ninety-one thousand seven hundred seventy (91.770) new shares without a nominal value.

4. to amend article 5 of the bylaws in order to reflect the resolution to be taken.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the object of the company and consequently to amend Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ Art. 3.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

Second resolution

The meeting decides to convert the corporate capital and bookkeeping currency from ISK into Euro at the exchange rate, at the average rate 158,15 ISK = 1 EUR). The share capital of the company is fixed at ninety-one thousand seven hundred seventy Euros (91.770 EUR).

Such conversion is considered to be effective on December 31st, 2011.

Third resolution

The meeting resolves to cancel the current shares and issue ninety-one thousand seven hundred seventy (91.770) new shares without nominal value.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ Art. 5. (first paragraph). The subscribed share capital is set at ninety-one thousand seven hundred seventy Euros (EUR 91.770) represented by ninety-one thousand seven hundred seventy (91.770) new shares without nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred euros (EUR 900.-)

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about EUR 900.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TRANSARC S.A.», ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.651, constituée suivant acte reçu le 19 août 2000 par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C numéro 117 du 15 février 2001 et dont les statuts ont été modifiés par devant Me Joseph ELVINGER, en date du 3 février 2012 et publiés au Mémorial C numéro 1426 du 8 juin 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les cent quarante-cinq mille cent trente-cinq (145.135) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (100 ISK), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2.- Convertir la devise du capital social et de la comptabilité de Couronnes Islandaises en Euros au taux de change 158,15 ISK = 1EUR.
- 3.- Annulation des actions existantes et émission de quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-dix (91.770) nouvelles actions sans valeur nominale).
- 4.- Modifier l'article 5 des statuts pour refléter la décision prise.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de remplacer l'article 3 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. a Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de Couronnes Islandaises en Euros au taux de conversion fixé à 158,15 ISK = EUR 1. Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 91.770).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'annuler les actions existantes et d'émettre quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-dix (91.770) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Suite aux décisions qui précèdent les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-dix euros (EUR 91.770) représenté par quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-dix (91.770) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ EUR 900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes Comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2014. Relation GRE/2014/3845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014154022/174.

(140176261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Tesseal Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 190.667.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of September.

Before Us Me Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127,

here duly represented by its sole manager, Mrs. Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKAYA, chartered accountant, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, qualified as family wealth management company in the sense of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company (“SPF”) under the name of “TESSEAL Investments S.A. SPF” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose. The Company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity.

By financial assets it is advisable to understand:

(i) financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e.

- any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

- securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;

- forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;

- all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities;

- all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;

- debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements,

be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or non-endorsable and whatever the law applicable to them; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account.

The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

The Company will not interfere in the management of any other company and is not entitled to directly hold any real estate property.

The Company may further carry out all transactions regarding its purpose, within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on corporations for the management of family assets (“société de gestion de patrimoine familial”) (“SPF”) and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company’s issued share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), consisting of one hundred thousand (100,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company’s issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company’s issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing

shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million euros (EUR 2,000,000.-), consisting of two million (2 000 000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and can not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meeting of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 15:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder or if the Company's share capital is inferior to five hundred thousand euros (EUR 500,000) (or its equivalent in another currency), the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist or if the Company's share capital is equal or superior to five hundred thousand euros EUR 500,000 (or its equivalent in another currency). In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders or in case the Company's issued share capital amounts to five hundred thousand euros (EUR 500,000) at least (or its equivalent in another currency), the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the general meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors, or in the case of classes of directors, by the joint signature of a class A director and a class B director or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and with the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF").

Transitory dispositions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of June at 17:00, 2015.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Article of the Company thus having been established, the one hundred thousand (100,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,800.-

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. The following person is appointed as the Sole Director of the Company:

Mrs. Maria Tkachenko, born 3 May 1974 in Moscow, Russia, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor:

Mr. Gareth Stewart Pugh, having his business address 4, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

4. The term of the office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2019.

5. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version: on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par sa gérante unique, Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKAYA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme («société anonyme») qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination "TESSEAL Investments S.A. SPF " (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, c'est-à-dire:

- toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

- les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

- les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

- tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

- tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

- les créances relatives aux différents points énumérés ci-dessus ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ce soit des instruments financiers matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable; et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Les titres émis par la Société ne peuvent être offerts au public ou admis sur un marché boursier.

La Société ne s'immiscera pas dans la gestion de toute autre société et n'est pas autorisée à détenir directement un bien immobilier.

La Société pourra en outre effectuer toutes les opérations quant à son objet, dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du directoire.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du directoire, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de cent mille euros (EUR 100.000.), représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le directoire devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au directoire d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le directoire à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du directoire, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité des actionnaires et si le nombre d'actionnaires ne dépasse pas vingt-cinq (25), au lieu de tenue des assemblées générales des actionnaires, les actionnaires peuvent aussi voter par résolution écrite, sous réserve des termes et conditions de la loi. Dans la mesure applicable, les dispositions de ces statuts concernant assemblée générale des actionnaires s'appliquent à l'égard de vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le directoire, par le (s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le directoire, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du directoire ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le directoire ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 15:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le directoire ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit

convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du directoire. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le directoire peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le directoire peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le directoire doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du directoire, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le directoire

Art. 15. Pouvoirs du directoire.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un directoire, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, ou si le capital de la société est inférieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000) (ou son équivalent dans une autre devise), la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire ou d'un capital supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000) (ou son équivalent dans une autre devise). Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "directoire" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le directoire peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du directoire.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du directoire.

16.1 Le directoire est composé d'au moins trois (3) membres ou un (1) membre quand la société est détenue par un seul actionnaire, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le directoire doit choisir un président du directoire parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du directoire.

Art. 17. Élection et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du directoire de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du directoire, et ne peut pas à la fois être un membre du directoire à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée sur une base temporaire, par les membres restants du directoire jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui doit décider d'une nomination à titre permanent, s'il le juge approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, ou si le capital social de la Société s'élève à plus de cinq cent mille euros (EUR 500.000) (ou son équivalent en une autre devise), le nombre des membres du directoire devient inférieur

à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine l'assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du directoire.

19.1 Le directoire se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du directoire doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du directoire se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le directoire. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du directoire sont présents ou représentés à une réunion du directoire, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du directoire.

20.1 Le président du directoire préside à toute réunion du directoire. En son absence, le directoire peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le directoire peut délibérer et agir valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du directoire.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du directoire. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du directoire en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du directoire par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le directoire peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du directoire dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du directoire.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du directoire, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du directoire, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou en cas de classe d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura

été délégué par le directoire ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour quelque motif que ce soit, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du directoire s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, au cours de la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du directoire, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le directoire pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/de l'administrateur unique, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Disposition transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2015 à 17:00 heures (CET).
- 3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent mille (100 000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la partie comparante prédésignée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont toutes été respectées.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1).
- 2) La personne suivante a été nommée administrateur unique de la Société:

Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 à Moscou (Russie), demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

- 3) Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1).

La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Monsieur Gareth Stewart Pugh, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2019.

- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45118. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014154030/848.

(140175875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Vintage Towers (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.190.

—
In the year two thousand and fourteen, on the first day of the month of October.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Florence FORSTER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in her capacity as a special attorney-in-fact of:

(1) the board of directors of Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104654 (hereinafter referred to as “CSREFI”) and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 17 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 186 of 2 March 2005, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated 6 May 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1619 of 6 July 2013,

by virtue of powers conferred on the basis of the board of directors’ resolutions of the Absorbing Company dated 13 August 2014.

(2) the general partner of REComm Sarl Stuttgart LS54 SCS, a société en commandite simple with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158822 (hereinafter referred to as “Stuttgart LS54”) and incorporated under a private deed dated 9 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 889 of 4 May 2011, whose articles of association have been amended for the last time by a private deed dated 5 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1108 of 25 May 2011,

by virtue of powers conferred on the basis of the resolutions of the board of managers of the general partner of Stuttgart LS54 dated 13 August 2014.

(3) the board of directors of Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115261 (hereinafter referred to as “Richmond Road”) and incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 16 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1123 of 9 June 2006, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 28 March 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1537 of 11 August 2006,

by virtue of powers conferred on the basis of the board of directors’ resolutions of Richmond Road dated 13 August 2014.

(4) the board of directors of Vintage Towers (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108190 (hereinafter referred to as “Vintage Towers”), and incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 27 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1025 of 12 October 2005, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 9 June 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1071 of 20 October 2005,

by virtue of powers conferred on the basis of the board of directors’ resolutions of Vintage Towers dated 13 August 2014.

The said appearing person, acting in such capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the joint merger proposal in notarial form recorded in a deed of the undersigned notary on 22 August 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2307 of 29 August 2014 (the “Joint Merger Proposal”), CSREFI, as the absorbing company (the “Absorbing Company”), and (i) Stuttgart LS54, (ii) Richmond Road and (iii) Vintage Towers, as the absorbed companies (the “Absorbed Companies”), contemplated to merge;

- that no shareholder of the Absorbing Company required, during the period of one (1) month following the publication of the Joint Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, to be convened in order to resolve on the approval of the merger;

- that the Absorbing Company hereby acknowledges that the merger became effective on the date of this deed;
- that the merger entailed the universal transfer, between the merging companies, of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company on the date of this deed;
- that following the merger, the Absorbed Companies ceased to exist;
- that following the absorption of the Absorbed Companies by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Companies have been cancelled and the books and documents of the Absorbed Companies are kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company: 27A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- that on the day of publication of this deed in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the merger will become effective towards third parties.

The undersigned notary confirms that he has verified and hereby certifies, in compliance with articles 271(2), 273(1), 279 and 281 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the existence and the validity of the legal acts and formalities to be accomplished by the Absorbing Company and by the Absorbed Companies for the merger to become effective.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Florence FORSTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial:

(1) du conseil d'administration de Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104654 (ci-après désignée la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 2 mars 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, en date du 6 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1619 du 6 juillet 2013,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 13 août 2014.

(2) de l'associé commandité de REComm Sarl Stuttgart LS54 SCS, une société en commandite par actions avec siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158822 (ci-après désignée «Stuttgart LS54») et constituée suivant acte sous seing privé en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 889 du 4 mai 2011, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1108 du 25 mai 2011,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil de gérance de l'associé commandité de Stuttgart LS54 en date du 13 août 2014.

(3) du conseil d'administration de Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115261 (ci-après désignée «Richmond Road») et constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1123 du 9 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1537 du 11 août 2006,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil d'administration de Richmond Road en date du 13 août 2014.

(4) du conseil d'administration de Vintage Towers (Luxembourg) Holding S.A., une société anonyme avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108190 (ci-après désignée «Vintage Towers») et constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1025 du 12 octobre 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1071 du 20 octobre 2005,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil d'administration de Vintage Towers en date du 13 août 2014.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 22 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2307 du 29 août 2014 (le «Projet Commun de Fusion»), CSREFI, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et (i) Stuttgart LS54, (ii) Richmond Road et (iii) Vintage Towers, en tant que sociétés absorbées (les «Sociétés Absorbées»), ont projeté de fusionner,
- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, afin de décider de l'approbation de la fusion;
- que la Société Absorbante reconnaît par la présente que la fusion a pris effet à la date de cet acte;
- que la fusion a entraîné de plein droit la transmission universelle, entre les sociétés fusionnantes, de l'ensemble des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante à la date de cet acte;
- que suite à la fusion, les Sociétés Absorbées ont cessé d'exister;
- que suite à l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, les actions et/ou parts sociales des Sociétés Absorbées ont été annulées et les livres et documents de ces dernières sont conservées pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège social de la Société Absorbante: 27A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- qu'au jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la fusion deviendra définitive à l'égard des tiers.

Le notaire soussigné confirme qu'il a vérifié et atteste, conformément aux articles 271(2), 273(1), 279 et 281 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et aux Sociétés Absorbées en vue de la réalisation de la fusion.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute nature devant être supportés par la Société sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: F. FORSTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 octobre 2014. Relation: DIE/2014/12465. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 octobre 2014.

Référence de publication: 2014154065/157.

(140175452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

4 T Commodities and Emerging Markets Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.745.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders, (the “Meeting”), of the public limited company (“société anonyme”) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “4 T Commodities and Emerging Markets Management Company S.A.”, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under number 186745, (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on April 24, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1794 of July 10, 2014,

and whose articles of association, (the “Articles”), have not been amended since.

The Meeting is presided by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairperson appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda
1. First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the purpose of the Company. Article 2 of the Company’s articles of incorporation (the “Articles”) shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 2.** The Company may act as management company of any Luxembourg securitization fund set up in accordance with the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the “Securitisation Law”) and act as fiduciary of funds consisting of one or more fiduciary properties.”

The other articles of the Articles remain unchanged.

2. Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to fix the number of directors of the Company at 4 (four).

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr. Jean-François FOURT, born in Pontarlier (France) on January 17, 1961, residing in F-75017 Paris, 22, rue Tocqueville, as director of the Company, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018.

Following the appointment of Mr. Jean-François FOURT as director, with effect as of the date hereof, the board of directors of the Company is composed as follows:

- (i) Mrs. Olga Viguier;
- (ii) Mr. Xavier Guyard;
- (iii) Mr. Patrick Meunier; and
- (iv) Mr. Jean-François Fourt.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to modify the purpose of the Company and to adopt in consequence for it the wording as reproduced under point 1) of the agenda and to proceed to a modification of article 2 of the Articles, by giving the following wording:

“ **Art. 2.** The Company may act as management company of any Luxembourg securitization fund set up in accordance with the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the “Securitisation Law”) and act as fiduciary of funds consisting of one or more fiduciary properties.”

The other articles of the Articles remain unchanged.

Second resolution

The Meeting resolves to fix the number of directors of the Company at 4 (four).

The Meeting resolves to appoint Mr. Jean-François FOURT, born in Pontarlier (France) on January 17, 1961, residing in F-75017 Paris, 22, rue Tocqueville, as director of the Company, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018.

Following the appointment of Mr. Jean-François FOURT as director, with effect as of the date hereof, the board of directors of the Company is composed as follows:

- (i) Mrs. Olga VIGUIER;
- (ii) Mr. Xavier GUYARD;
- (iii) Mr. Patrick MEUNIER; and
- (iv) Mr. Jean-François FOURT.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with us, the notary, the present deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, (l'"Assemblée"), de la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "4 T Commodities and Emerging Markets Management Company S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186745, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1794 du 10 juillet 2014,

et dont les statuts, (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Première Résolution

L'Actionnaire unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société (les "Statuts") qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 2.** La Société peut agir en tant que société de gestion de tout fonds de titrisation luxembourgeois, créé conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation telle que modifiée (la "Loi de Titrisation") et pourra agir en tant que fiduciaire des fonds consistants en un ou plusieurs patrimoine(s) fiduciaire(s)."

Les autres articles des Statuts restent inchangés.

2. Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à quatre (4).

L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Jean-François FOURT, né à Pontarlier (France) le 17 janvier 1961, demeurant à F-75017 Paris, 22, rue Tocqueville, administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Suite à la nomination de Monsieur Jean-François FOURT en tant qu'administrateur, avec effet à la date des présentes, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- (i) Mme. Olga Viguiet;
- (ii) Mr. Xavier Guyard;
- (iii) Mr. Patrick Meunier; et
- (iv) Mr. Jean-François Fourt.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1) de modifier l'article 2 ses Statuts comme suit;

“ **Art. 2.** La Société peut agir en tant que société de gestion de tout fonds de titrisation luxembourgeois, créé conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation telle que modifiée (la "Loi de Titrisation") et pourra agir en tant que fiduciaire des fonds consistants en un ou plusieurs patrimoine(s) fiduciaire(s).”

Les autres articles des Statuts restent inchangés.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre (4).

L'Assemblée décide de nommer Mr. Jean-François FOURT, né à Pontarlier (France) le 17 janvier 1961, demeurant à F-75017 Paris, 22, rue Tocqueville, administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Suite à la nomination de Mr. Jean-François FOURT en tant qu'administrateur, avec effet à la date des présentes, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- (i) Madame Olga VIGUIER;
- (ii) Mr. Xavier GUYARD;
- (iii) Mr. Patrick MEUNIER; et
- (iv) Mr. Jean-François FOURT.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2014. LAC/2014/42214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014154125/174.

(140176131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Chessman S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.287.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of September,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CIT Group, Inc, a Delaware corporation, with its registered office at One CIT Drive, Livingston, NJ 40 United States of America, registered under the number 3367172, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, professionally residing in Esch-Sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The Company, Chessman S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 174, Route de Longwy in L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 78287 and having a share capital of EUR 12,500 was incorporated on 26 September 2000 by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then at Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 256 of 10 April 2001. The articles of association have last been amended on 21 August 2001 pursuant to a deed of notary Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 190 of 4 February 2002.

2. The corporate capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

3. The Sole Shareholder, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

5. The Sole Shareholder appoints Mr Chris Paul, sole manager of the Company, born on 22 December 1967 Philadelphia (USA) and residing at One CIT Drive, Livingston, NJ 40 United States of America as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6. The Sole Shareholder declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to the Sole Shareholder with immediate effect and it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. The Sole Shareholder resolves to grant full discharge (quitus) to the sole manager of the Company and to the Liquidator for the exercise of their respective mandates.

10. The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

In accordance, the appearing person, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

CIT Group, Inc, une société de droit du Delaware, ayant son siège social au One CIT Drive, Livingstone, NJ 40 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 3367172 étant l'associé unique de la société (l'Associé Unique),

représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie requérante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Que la Société, Chessman S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78287 et ayant un capital social de 12.500 EUR, a été constituée le 26 septembre 2000 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 10 avril 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 août 2001 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 190 du 4 février 2002.

2. Que le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

3. Que l'Associé Unique, préqualifié, est l'unique propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que l'Associé Unique, agissant en tant que l'associé unique, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat.

5. Que l'Associé Unique désigne Monsieur Chris Paul, gérant de la Société, né le 22 décembre 1967 à Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au One CIT Drive, Livingstone, NJ 40 Etats-Unis d'Amérique, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que l'Associé Unique, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que l'Associé Unique déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à l'Associé Unique avec effet immédiat et il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

9. Que décharge est donnée aux gérants de la Société et au Liquidateur quant à l'exercice de leurs mandats respectifs.

10. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} octobre 2014. Relation: EAC/2014/13170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014155768/116.

(140176656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Ashmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 90.279.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of September,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Ashmore SICAV (the «Company»), a public limited company qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 90279,

incorporated pursuant to a deed on 19 December 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 16 January 2003, number 44, amended for the last time pursuant to a deed of the notaire Henri HELLINCKX on 9 July 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of

The meeting was opened at 10h00 (Luxembourg time) with Mrs Debra ADAMS, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Kathrin Bergmann, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Debra Adams, prenamed..

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I: That the agenda is the following:

I. Transfer of the registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20 October 2014, and, consequently, amendment of the first paragraph of Article 2 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company as follows:

“The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, until 19 October 2014. As from 20 October 2014, the registered office of the Company will be established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.”

II. Amendment of the 6th paragraph of Article 18 (Investment Policies and Restrictions) of the articles of incorporation of the Company as follows:

“In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, a non-Member State of the EU as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents for the shares of the Company or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s) being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Sub-Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue cannot exceed 30% of the total net assets attributable to that Sub-Fund.”

The Chairman then states that:

I. That all the shares of the Company being registered shares, the present meeting has been convened by notices containing the agenda and sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on 9th September 2014.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each of them are shown on an attendance list; the said list will be signed by the members of the Bureau and shall remain annexed to the present Minutes. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. A first meeting of shareholders duly convoked was held on September 9, 2014, pursuant to a notarial deed received by Maître Joseph ELVINGER in order to decide on the same agenda. This meeting could not take any decision, because the legal quorum of presence was not met.

V. That it appears from the attendance list, that out of 118,221,122,000 shares issued, 42,313,746 share are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20 October 2014,

and, consequently, amends the first paragraph of Article 2 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company as follows:

“The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, until 19 October 2014. As from 20 October 2014, the registered office of the Company will be established in the municipality of Niederranven, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.”

This resolution was taken as follows: 42,278,525 voting in favour and 35,221,000 shares abstaining

Second resolution

The general meeting resolves to amend the 6th paragraph of Article 18 (Investment Policies and Restrictions) of the articles of incorporation of the Company as follows:

“In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, a non-Member State of the EU as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents for the shares of the Company or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s) being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Sub-Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue cannot exceed 30% of the total net assets attributable to that Sub-Fund.”

This resolution was taken as follows: 41,627,677,000 voting in favour and 686,069 shares abstaining

There being no further items on the agenda, the general meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the named persons, they signed together with the notary the present deed.

Signé: D. Adams, K. Bergmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45641. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155675/91.

(140177256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Mirko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.224.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date 3 octobre 2014

En date du 3 octobre 2014, l'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 30 septembre 2014;

- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant unique de la Société, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Hiroyuki Rex SATO, né le 3 janvier 1961 à Tokyo, Japon, ayant comme adresse professionnelle: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 30 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur John J. FOSINA, né le 3 mai 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 767, Fifth Avenue, 17th Floor, NY 10153, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 30 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975 à Saint-Germain-En-Laye, France, ayant comme adresse professionnelle: 23, Savile Row, 4th Floor, W1S 2ET Londres, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 30 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Hiroyuki Rex SATO, gérant A

Monsieur John J. FOSINA, gérant A

Monsieur Christian REYNTJENS, gérant A

Madame Catherine KOCH, gérant B

Madame Anne Catherine GRAVE, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Mirko S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014156045/36.

(140177325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Adeo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 173.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157765/10.

(140179747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

AOL Europe Luxembourg & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.468.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt concernant le changement d'adresse de Monsieur Moysey en date du 3 octobre 2014 auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L140174636.

Veillez prendre note que Monsieur Graham Edwin Moysey, gérant, réside désormais professionnellement au 11-20 Capper Street, Shropshire House, Londres WC1E 6JA (Royaume-Uni) et non pas au 11-20 Capper Street, Londres WC1E 6JA (Royaume-Uni).

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour AOL Europe Luxembourg & Cie

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014157826/16.

(140179288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.
